



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Pau, le 13/06/18

## COMMUNIQUE DE PRESSE N° 5

### Vigilance ORANGE pour FORTES PLUIES et INONDATIONS Point de situation à 16h00

#### **Rappel des niveaux de vigilance :**

Depuis lundi 11 juin 2018 à 17h, Météo-France a placé le département au niveau de vigilance **ORANGE** pour les aléas fortes pluies et inondations.

A 15h39, le service de prévision des crues reconduit le niveau de vigilance **ORANGE** pour les cours d'eau suivants :

- Gave de Pau béarnais ;
- Gave d'Oloron ;
- Gave réunis ;
- Adour moyen ;
- Adour maritime.

Les cours d'eau suivants restent au niveau de vigilance **JAUNE** :

- Nive ;

Le cours de la Nivelle est revenu en **VERT**.

Compte-tenu des prévisions et des coefficients de marée, 3 secteurs font l'objet d'une attention particulière quant à de possibles montées des eaux :

- secteur de la commune d'Urt ;
- secteur de la ville de Bayonne ;
- secteur d'Orthez avec des prévisions à la hausse par rapport aux précédents bulletins de prévision.

#### **Posture de crise :**

Le centre opérationnel départemental reste activé. Cette cellule réunit les services opérationnels (SDIS, GN, DDSP, délégué militaire départemental) et d'autres services tels que la DDTM (réfèrent inondation et référente routes), le conseil départemental pour la gestion des axes routiers et les services de la préfecture.

#### **Actions en cours :**

Depuis le début de l'événement, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a effectué 729 interventions et engagé, au plus fort de l'événement, jusqu'à 162 sapeurs-pompiers sur le terrain.

Les zones principalement concernées en milieu de journée ont été les suivantes (liste non-exhaustive) :

- Salies-de-Béarn avec près de 65% de la commune inondée ;
- Os-Marsillon avec 40 maisons inondées (soit la moitié du village) ;
- Carresse-Cassaber avec l'engagement de sauveteurs aquatiques SDIS et le DRAGON64 pour la mise en sécurité de 3 personnes bloquées dans un véhicule.

Des reconnaissances sur site sont actuellement engagées pour examiner les conditions d'accès de la commune de Gourette afin de s'assurer du passage depuis le col de l'Aubisque.

Une réunion de travail s'est tenue aujourd'hui, sous pilotage de Mme GAY-SABOURDY, sous-préfète d'Oloron-Ste-Marie, sur les modalités de retour à la normale suite à la coulée de boue importante.

### **Impacts sur les réseaux :**

Des perturbations restent observées sur les axes routiers, notamment sur les axes départementaux.

S'agissant de l'A64, la situation a été rétablie au niveau de Saint Pierre d'Irube ainsi qu'entre Orthez et Salies-de-Béarn. En revanche, la sortie n°8 Orthez est déconseillée (débouche sur une RD bloquée pour partie).

Pour toutes les informations concernant l'état des routes => <http://inforoute.le64.fr/>

900 clients sont actuellement privés d'électricité, dont 750 situés dans le Béarn. ENEDIS prévoit une remise en électricité progressive d'ici ce soir.

Le Préfet appelle chacun à la plus grande vigilance, en particulier les usagers de la route en adaptant leurs comportements. Il est également demandé aux maires de prendre toutes les mesures permettant d'assurer la sécurité des personnes et des biens et de mettre en œuvre, le cas échéant, leur plan communal de sauvegarde. Une attention particulière devra être portée sur les campings et les manifestations de plein air notamment.

\*\*\*

## **RAPPEL DES CONSIGNES COMPORTEMENTALES EN CAS DE RISQUE INONDATION**

### **Rappel aux usagers concernant les crues :**

- tenez-vous informé de la situation. Certains cours d'eau peuvent connaître une montée rapide des eaux ;
- soyez vigilants si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable ;
- conformez-vous à la signalisation routière.

### **Rappel aux usagers concernant les zones inondées :**

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous, et en particulier des usagers de la route :

- **Se renseigner avant d'entreprendre vos déplacements et être très prudents. Respecter, en particulier, les déviations mises en place.**
- **Ne s'engager en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.**
- **Dans les zones habituellement inondables, mettre en sécurité les biens susceptibles d'être endommagés et surveiller la montée des eaux.**
- **Écouter les bulletins météorologiques**
- **Éviter tout déplacement dans la mesure du possible dans les départements concernés.**
- **Être vigilant :**
  - S'assurer du bon état des véhicules (feux, essuie-glace, pneus) ;
  - Allumer les feux de croisement pour être mieux vu ;
  - Respecter les limitations de vitesse (110 km/h sur autoroute, 100 km/h sur voies rapides et 80 km/h sur route) ;
  - Se méfier de l'aquaplaning et des routes qui risquent d'être submergées.
- **Pour protéger l'intégrité des personnes et leur environnement proche :**
  - Prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des biens face à la montée des eaux, même dans des zones rarement touchées par les inondations ;
  - S'efforcer de boucher toutes les ouvertures basses du domicile (portes, soupiraux, etc...) ;
  - Surélever tout ce qui peut être touché par l'eau ;
  - Placer les objets ou documents précieux dans les étages ;
  - Mettre les animaux d'élevage à l'abri, sur les hauteurs ;
  - Couper l'électricité et le gaz.

Les cartes des crues sont disponibles sur le site : <https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=23>

Contact Presse :

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques- *Bureau de la Communication Interministérielle*

05 59 98 24 10 - 24 16 / 06 88 67 65 19

[pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

